

Décret 99 - 41 du 11 Mars 1999  
portant ratification de la convention du traité instituant la Communauté  
Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE*

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 2-99 du 8 janvier 1999 autorisant la ratification de la convention du traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article unique.-** Est ratifiée la convention du traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

La convention dont s'agit est annexée au présent décret.

Fait à Brazzaville, le 11 Mars 1999

*Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

*Mathias DZON.-*